

L'ART, REPONSE NON-VIOLENTE AU RACISME

Du 9 juin au 30 juin 2022

à Pôle Sud, Lausanne

Le centre de l'action non-violente t'invite à participer en tant qu'artiste à l'exposition "L'art, réponse non-violente au racisme".

Suite aux manifestations qui ont suivi la mort de George Floyd, les artistes suisses nous invitent à une prise de conscience sur le repli identitaire, les discriminations et inégalités raciales de notre société suisse. Cette exposition s'intéresse aux origines, aux causes du racisme et à toutes les différentes formes de réactions racistes dans le contexte du sentiment d'appartenance et à les prévenir par la communication non-violente.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT

L'exposition est ouverte à toutes et tous les artistes travaillant en Suisse.

Les peintures, les dessins, les sculptures ayant un piédestal et les photographies sont admissibles.

[LIEN POUR L'INSCRIPTION EN LIGNE](#)

CALENDRIER DE L'EXPOSITION ART, RACISME ET NON-VIOLENCE

Dès le 14 février : Début des inscriptions pour les participants-es via Google Forms.

26 mars 23h59 GMT : Date limite de l'inscription en ligne sur Google Forms.

29 avril : Communication de l'acceptation ou non par courriel aux participants-es.

6 juin: Début de l'accrochage.

9 juin, 18h-21:00 h : Vernissage

20 juin, 18h-21:00 h : Table ronde

30 juin, 18h-21:00 h : Finissage, fermeture de l'exposition.

5 juillet, le matin: désinstallation, retrait des oeuvres au siège du CENAC.

Si après le 12 juillet 2022, les oeuvres ne sont toujours pas récupérées par leur propriétaire, elles deviennent propriété du CENAC.

JURY

Les jurés de l'exposition sont les membres du comité du CENAC: Michel Monod Eric Voruz, Luc Recordon, Jérémie Schaeli, Jean-Marc Richard, Marie Schaffer-Wyler, Catherine Vontobel et un membre du CENAC : Jean-Antoine Norbert.

ADMISSIBILITÉ

L'exposition est ouverte à toutes et tous les artistes travaillant en Suisse. Toutes les œuvres d'art doivent être originales, réalisées au cours des quatre dernières années (2019-2022) et disponibles à l'achat.

Taille maximale : largeur 170cm x hauteur 400cm

THEME DES OEUVRES ET SUPPORT DE PEINTURE

Les oeuvres doivent clairement être en lien avec le thème de l'exposition sans explication autre que le titre.

Les peintures, les dessins, les photos et les sculptures ayant un piédestal sont admissibles.

Chaque artiste peut soumettre deux oeuvres dont une seule sera acceptée.

Un énoncé artistique de maximum 300 mots doit accompagner l'oeuvre. Ce texte ne sera pas à disposition du jury pour la sélection, mais sera exposé à côté de l'oeuvre pendant l'exposition.

Les artistes doivent indiquer le prix de vente final lors de la soumission.

Remarque : les prix et/ou la taille des œuvres peuvent être pris en considération par le jury s'ils sont jugés excessifs pour cette exposition.

PRÉSENTATION

Les œuvres d'art en 2D acceptées doivent être encadrée et prêtes à être accrochées pour une présentation formelle en galerie avec tout le matériel nécessaire.

Les œuvres tridimensionnelles doivent avoir le piédestal approprié.

INSCRIPTIONS

La date limite pour les soumissions est le 26 mars à 23h59 GMT.

Les soumissions ne seront acceptées qu'en ligne.

Toute œuvre soumise qui diffère des directives de participation formelles ci-dessus et numériques ci-dessous peut être disqualifiée.

Toutes les œuvres doivent être au format .jpg

Les noms de fichiers pour chaque jpg doivent être nommés exactement comme suit : Nom_prénom_titre de l'oeuvre.jpg (par exemple, Henri_Dubois_sans titre.jpg).

Si des deuxièmes vues d'une œuvre sont soumises, les noms des fichiers doivent être nommés : Nom_Prénom_Titre de l'œuvreDETAIL.jpg

Deux fichiers doivent être soumis

1. Un fichier de 72 dpi qui doit mesurer 550 pixels sur la largeur.
2. Un fichier de 300 dpi, dimensions libres (en cas d'impression).

EXPOSITION

L'exposition "L'art, réponse non-violente au racisme", à Pôle Sud, Lausanne ouvre ses portes, le 9 juin et se poursuit jusqu'au 30 juin. Toutes les œuvres acceptées doivent rester à Pôle Sud, Lausanne, jusqu'à la clôture de l'exposition.

VENTES / REPRODUCTION

Les artistes recevront 60 % du prix de vente. Le CENAC en recevra 40 % pour soutenir l'association, les programmes publics et les frais administratifs. L'artiste accepte de partager avec le CENAC une remise sur le prix de l'œuvre jusqu'à 10%. Tout rabais ou changement de prix ne peut être effectué qu'avec l'approbation par téléphone et le consentement par email de l'artiste. Le CENAC se réserve le droit de reproduire les œuvres acceptées dans tous les documents d'exposition et de promotion, y compris les communiqués de presse, le catalogue et le site Web.

INFORMATIONS ET CONTACT POUR LE CENAC

Marie Schaffer : schaffer.marie@gmail.com

Jean-Antoine Norbert : jean.antoine.norbert@gmail.com